

EN 2025, LES FONCTIONNAIRES PAIENT ENCORE L'ADDITION !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 3 Février 2025,

Le tout nouveau gouvernement déborde d'idées, en mode polyphonique ou plutôt cacophonique, pour élaborer des mesures d'économies au détriment de la fonction publique :

- Baisse de l'indemnisation des fonctionnaires en maladie ordinaire qui passe de 100% de la rémunération à 90% : une économie de **900 millions d'euros**
- Valeur du point d'indice encore gelée en 2025 : une économie d'à peu près **3 milliards d'euros**
- Non-versement de la GIPA également en 2025 : une économie de **800 millions d'euros**

Ainsi donc sur l'autel des contraintes budgétaires, les fonctionnaires sont stigmatisés comme « coûtant trop chers » et c'est la politique « du moins qu'il en coûte mieux ce sera » ... et vont donc « participer » à hauteur de 9,4% aux 50 milliards d'économies du budget de l'Etat pour 2025.

Alors tant pis pour l'inflation des dernières années subie par les agents du public (environ 10,4%), les fonctionnaires devront se contenter de l'indemnité différentielle du SMIC à la prochaine augmentation de ce dernier comme en novembre 2024 et se passer de la GIPA aussi en 2025 !

Dans sa recherche frénétique d'économies, le gouvernement emprunte la voie radicale de la précarisation à outrance de nos métiers : absence de revalorisation des salaires, non résorption des emplois publics vacants, travail supplémentaire non rémunéré ou sanctionné par l'écristage, accélération des rythmes de travail et surcharge de travail mettant les agents en difficulté et impactant leur santé. Rien ne l'arrête !

Alors tant pis si quand les fonctionnaires sont malades, ils perdront dès les 3 premiers mois 10% de leur rémunération ! Par exemple, pour un arrêt maladie de 20 jours, cela représentera une perte financière minimum (*) de :

Corps	Grade	Échelon	Jour de carence	CMO 90%	TOTAL (en brut)
CEA	surveillant brigadier	2 ^e	88,33 €	167,83 €	256,16 €
CDC	capitaine CN	2 ^e	89,80 €	170,62 €	260,42 €
CPIP	classe normale	2 ^e	105,64 €	200,72 €	306,36 €
adjoint technique	2 ^e classe	2 ^e	84,48 €	160,50 €	244,98 €
technicien	2 ^e classe	2 ^e	86,47 €	164,27 €	250,74 €
directeur technique	2 ^e classe	2 ^e	97,94 €	186,08 €	284,02 €
adjoint administratif	C1	2 ^e	82,03 €	155,85 €	237,88 €
secrétaire administratif	classe normale	2 ^e	85,04 €	161,58 €	246,62 €
attaché d'administration	/	2 ^e	99,90 €	189,82 €	289,72 €
psychologue	classe normale	2 ^e	97,15 €	184,59 €	281,74 €

* prise en compte des IFSE et IFO minimum

L'UFAP UNSa Justice dénonce cette politique brutale, sans concession et sans aucune considération à l'égard des agents de la Fonction Publique. **L'UFAP UNSa Justice exige le retrait de ces mesures et demande l'ouverture de négociations salariales.**

Pour L'UFAP UNSa Justice,
Le Secrétaire Général, Emmanuel CHAMBAUD